



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

## ÉLECTION LÉGISLATIVE

### DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné (e), Madame - Monsieur<sup>1</sup>

NOM : .....

NOM d'usage (qui figurera sur les bulletins de vote) : .....

Prénoms<sup>2</sup> : .....

Sexe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Commune de naissance : .....

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance : .....

Domicile : .....

.....

Profession : .....

Code profession (cf annexe 4): .....

Étiquette politique choisie : .....

déclare vouloir poser ma candidature à l'élection législative partielle du 13 mars 2016 dans la 2<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines.

Je choisis comme remplaçant éventuel pour les cas prévus à l'article LO 176 du code électoral :

Madame - Monsieur<sup>3</sup>

NOM : .....

PRENOMS : .....

Paraphe du candidat :

1

Rayer la mention inutile

2

Souligner celui qui figurera sur les bulletins de vote

3

Rayer la mention inutile

Sexe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Commune de naissance : .....

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance : .....

Domicile : .....

Profession : .....

Code profession (cf annexe 4): .....

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés (application élections et répertoire national des élus), autorisés par la délibération n°2013-406 du 19 décembre 2013 de la commission nationale de l'informatique et des libertés, les données à caractère personnel mentionnées dans la délibération précitée concernant chaque candidat ;

2. que ces données à caractère personnel, à l'exception des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises ;

3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de 3 jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les 3 jours précédant le tour de scrutin.

Fait à ....., le .....

Signature du candidat

*Le candidat et son remplaçant doivent chacun joindre à la déclaration de candidature,*

- *soit une attestation d'inscription sur une liste électorale délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature,*
- *soit la copie d'une décision de justice ordonnant leur inscription sur une liste électorale (l'original devra être présenté lors du dépôt de candidature),*
- *soit une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité ou d'un certificat de nationalité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois.*

**ÉLECTION LEGISLATIVE  
ACCEPTATION ÉCRITE DU REMPLAÇANT**

Je soussigné (e), Madame - Monsieur <sup>4</sup>

NOM : .....

NOM d'usage (qui figurera sur les bulletins de vote) : .....

Prénoms <sup>5</sup> : .....

Sexe : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Commune de naissance : .....

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance : .....

Domicile : .....

.....

Profession : .....

Code profession (cf annexe 4): .....

accepte de remplacer, en cas d'élection et de vacance de siège,

M <sup>6</sup> .....

qui a déclaré vouloir poser sa candidature à l'élection législative partielle du 13 mars 2016 dans la 2<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés (application élections et répertoire national des élus), autorisés par la délibération n°2013-406 du 19 décembre 2013 de la commission nationale de l'informatique et des libertés, les données à caractère personnel mentionnées dans la délibération précitée concernant chaque candidat ;

2. que ces données à caractère personnel, à l'exception des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises ;

3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de 3 jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les 3 jours précédant le tour de scrutin.

Fait à ..... , le .....

**Signature du remplaçant**

---

<sup>4</sup> Rayer la mention inutile.

<sup>5</sup> Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote

<sup>6</sup> Indiquer son nom d'usage et son prénom usuel